

Section d'Eure et Loir (28)


**Prix départemental du Civisme
Année 2024-2025**
Dossier de candidature – Catégorie « Prix collectif »

Le prix du civisme pour la jeunesse a pour but de récompenser des actes de civisme notoires « COURAGE EXEMPLAIRE, ACTIONS HÉROÏQUES REMARQUABLES, ALTRUISME, DÉVOUEMENT, GÉNÉROSITÉ, SOLIDARITÉ, BÉNEVOLAT. »

Actes collectifs accomplis par un groupe de jeunes, âgés de moins de dix-huit ans lors de la réalisation de l'action.

La Commission départementale du Prix du Civisme, chargée de l'attribution des Prix du Civisme se réunit pour décerner les prix départementaux. Seuls les premiers prix départementaux peuvent concourir au national. La commission départementale est la seule habilitée à transmettre ces dossiers au siège à Paris !

Date d'envoi du dossier :

Date de réception du dossier :

CANDIDATS

Identité du groupe :

Activité (scolaire ou autre) :

Pour chaque lauréat :

Fournir une liste avec civilité Nom, Prénom, adresses, téléphone et E-mail

Si responsable du groupe, adresse et téléphone à préciser :

Pièces obligatoires jointes :

Copie du livret de famille ou copie de la carte d'identité

Attestation de droit à l'image pour les mineurs

Nom de la section : section d'Eure et Loir (28)

Nom de la présidente de la section : Anne-Marie BORDERON.

Date et visa :

Nom de la responsable chargée du prix du civisme : Geneviève LE NEVE.

Date et visa :

Exposé du prix départemental (circonstances, date, lieu, etc.)

Il est vivement conseillé de transmettre au jury un dossier avec tous les éléments, documents, témoignages, articles de presse...relatifs aux actions.

Ce dossier est à retourner au plus tard le 30/03/2025

de préférence par mail à : anne-marie.borderon@wanadoo.fr

ou par courrier : Madame Anne-Marie BORDERON, 23 rue de Lorraine 28110 - LUCE